

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

**Grange à foin (bâtiment 2)**

Ranch Bar U

La grange à foin du ranch Bar U a été ajoutée en 1956, après la deuxième phase d'aménagement de l'emplacement (entre les années 1902-1905 et les années 1940). Le bâtiment a été construit par Alan J. Baker pour abriter une remorque de ramassage de balles, mais il a été adapté pour entreposer du foin. La grange à foin est un élément du lieu historique national du ranch Bar U. Parcs Canada est l'agence responsable du bâtiment. Consulter le rapport 92-017 du BEEFP.

### **Raisons de la désignation**

La grange à foin, à titre d'élément du complexe du ranch Bar U, a obtenu la désignation d'«édifice classé» en raison des liens historiques de ce bâtiment avec l'ensemble du ranch, de sa contribution à la qualité esthétique générale du complexe, ainsi que des qualités exceptionnelles de l'emplacement et du cadre.

Le ranch Bar U est associé de près à l'évolution de l'élevage en Alberta. Bien qu'il s'agisse d'une structure relativement récente, la grange à foin témoigne de l'exploitation continue du ranch Bar U après ses principales périodes d'aménagement. La grange est située près de l'écurie des étalons reproducteurs et elle a été adaptée de manière pratique en vue d'entreposer le foin pour la grande écurie.

À titre d'élément d'un ensemble cohérent de bâtiments disposés de façon très fonctionnelle dans un cadre naturel simple et splendide, la grange à foin rehausse l'originalité du ranch Bar U. La grange, située sur un terrain plat et gazonné à côté de l'écurie des étalons reproducteurs, n'est pas très visible depuis le chemin d'accès puisqu'elle est plus petite et essentiellement cachée par l'écurie beaucoup plus grande.

L'intérêt de la grange à foin réside dans sa structure, une construction simple de poteaux écorcés et de bois scié. En dépit de sa date de construction relativement récente, la grange à foin s'intègre bien à son environnement en raison de sa conception fonctionnelle et de l'usure causée par les intempéries. La grange, située dans le secteur des percherons sur un terrain plat et gazonné, est adjacente à l'écurie des étalons reproducteurs.

### **Éléments caractéristiques**

Le caractère patrimonial de la grange à foin réside dans sa conception simple et fonctionnelle et dans sa forme, sa finition extérieure, ses techniques et matériaux de construction et son emplacement sur le site.

La grange est une construction de poteaux verticaux enfoncés directement dans le sol. Trois murs extérieurs et le toit sont recouverts en planche-sur-planche. L'élévation est

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

**Grange à foin (bâtiment 2)**

Ranch Bar U

ouverte du côté est, avec une lourde porte double qui s'ouvre à 180 degrés sur deux gros pivots d'articulation en acier. La conception ouverte est attribuable à la nécessité de maintenir une bonne ventilation pour le foin entreposé. Il est possible que les matériaux utilisés pour construire la grange aient été récupérés d'un ancien bâtiment de l'emplacement. Toutes ces caractéristiques contribuent au caractère patrimonial du bâtiment et devraient être protégées lors d'éventuels travaux d'entretien ou de modification.

Étant donné la gamme limitée de matériaux de la grange, si des réparations étaient nécessaires, il faudrait prendre grand soin d'utiliser les mêmes essences de bois et dimensions de planches, en plus de tenir compte de l'état de la finition, de respecter l'état de surface, des marques d'outils et de la couleur de la peinture d'époque.

Tout développement de l'emplacement devrait chercher à en préserver la qualité fonctionnelle et dépouillée et respecter les parcours établis d'accès et de circulation sur l'emplacement. Toute modification de la circulation ou de l'accès devrait s'inspirer des habitudes historiques touchant le déplacement des coffres à grain, des chariots et des véhicules motorisés. Les liens entre la grange à foin et l'écurie des étalons reproducteurs contribuent beaucoup au caractère patrimonial de la grange et devraient être protégés.

Pour plus d'information, veuillez consulter le Code de pratique du BEEFP.

2000.03.27

Traduction